

# FONDATION DE LA METALLURGIE VAUDOISE DU BATIMENT (FMVB)

Rue du Maupas 34, Case postale 279, 1001 Lausanne

☎ 021/647 24 25

Personne de contact : Mme Cidades

## DECLARATION CONCERNANT LA FORME DE PAIEMENT DU CAPITAL-RETRAITE

Nom, prénom : .....

Date de naissance : ..... AVS N° : .....

Etat civil : .....

Adresse (rue + no) : .....

NPA : ..... Localité : .....

Employeur actuel : .....

**L'affilié(e) soussigné(e) déclare renoncer au paiement sous forme de rentes lui revenant régulièrement à l'âge terme, et demander en lieu et place son versement unique sous forme de capital.**

Il (elle) a pris connaissance du fait que le versement sous forme de capital plutôt que sous forme de rentes entraîne la suppression des droits réglementaires suivants :

- ☞ Droit à la rente viagère immédiate
- ☞ Le cas échéant, droit à une rente d'enfant de pensionné(e)
- ☞ Le cas échéant, droit à une rente de conjoint lors du décès après l'âge terme d'un affilié marié, ainsi que le droit à l'indexation de ladite rente.

La présente déclaration n'est valable que si elle est parvenue à la Fondation six mois au moins avant la naissance du droit aux prestations. Elle est irrévocable et ne pourra plus être modifiée. Elle devient caduque dans la mesure où l'affilié(e) touche une rente d'invalidité au moment où il (elle) atteint l'âge terme réglementaire.

L'affilié(e) qui signe une déclaration sans y faire apposer la signature du conjoint, confirme de ce fait ne pas être marié.

Lieu et date : .....

Signature de l'affilié(e) :

Signature du conjoint :

.....

.....